

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Vous voulez préserver la pérennité de votre entreprise en cas de perte d'un homme clé ou d'un associé.

Avec Homme Clé et Associés,
APRIL fait perdurer votre activité
en cas de coup dur !



● Rendez-vous
sur pro.april.fr



april

L'assurance en plus facile.

Un contrat de prévoyance pour assurer la pérennité de votre entreprise

La réussite de votre société dépend d'une personne clé de votre entreprise ?

Avec l'assurance Homme Clé et Associés, APRIL indemnise le préjudice subi par votre entreprise en cas de disparition soudaine ou d'absence prolongée d'un associé / collaborateur jouant un rôle essentiel.

Pourquoi souscrire une garantie homme clé ?

- L'homme clé est une personne qui possède un savoir-faire unique, une expertise, des responsabilités qui font de lui un élément indispensable de l'entreprise. Il peut s'agir du chef d'entreprise comme d'un salarié cadre.
- **Souscrire une garantie Homme clé vise à pallier l'absence de celui sans qui une entreprise ne peut pas survivre. Elle assure les conséquences pécuniaires (perte d'exploitation, coûts de remplacement...) par le versement d'un capital ou d'indemnité journalière directement à l'entreprise.**

Pourquoi souscrire une garantie protection des associés ?

- En cas de disparition soudaine d'un associé, des difficultés financières et relationnelles avec les héritiers peuvent émerger pour l'associé survivant risquant de l'empêcher de conserver le contrôle de son entreprise.
- **Souscrire la couverture « protection associés » permet de recevoir un capital et de racheter aux héritiers les parts de l'associé défunt.** Les intérêts financiers de la famille de l'associé décédé sont également préservés.

PROTÉGEZ VOTRE ENTREPRISE EN CAS DE PERTE D'UN HOMME CLÉ OU D'UN ASSOCIÉ

Vous avez le choix entre 2 formules :



FORMULE «HOMME CLÉ»

PROTÈGE L'ENTREPRISE

- Un capital est versé à l'entreprise adhérente en cas de Décès, d'Invalidité Absolue (IAD) et Définitive ou d'Invalidité Permanente Totale de l'homme clé (IPT).
- Des Indemnités Journalières (IJ) sont versées à l'entreprise adhérente en cas d'Incapacité Temporaire Totale de l'homme clé (ITT).



FORMULE «PROTECTION DES ASSOCIÉS»

PROTÈGE LES ASSOCIÉS

- Un capital est versé aux associés survivants en cas de Décès, d'Invalidité Absolue et Définitive (IAD) ou d'Invalidité Permanente Totale (IPT) de l'associé assuré.

OU

Avec Homme Clé et Associés APRIL, bénéficiez :

DE GARANTIES TRÈS PROTECTRICES

Vous êtes couvert en cas :

- de pratique de sports amateurs ;
- de pathologies liées au dos ;
- de maladies psychologiques.

D'UNE PRISE EN CHARGE COMPLÈTE

En cas de décès et d'invalidité absolue et définitive, APRIL versera un capital de 15 000 € à 15 000 000 € :

- à l'entreprise adhérente pour la formule «Homme Clé» ;
- aux associés pour la formule «Associés».

DE CONDITIONS AVANTAGEUSES

- Adhérez jusqu'à 65 ans ;
- Souscrivez avec une simple déclaration d'état de santé si vous avez moins de 55 ans et jusqu'à 400 000 € ;
- Bénéficiez d'un tarif spécifique si vous êtes non fumeur.

Les + APRIL :

Utilisez votre contrat de prévoyance Homme Clé et Associés pour réaliser des emprunts professionnels

Vous avez la possibilité d'utiliser tout ou une partie du capital garanti pour assurer des emprunts professionnels de l'entreprise adhérente⁽¹⁾.

Cet avantage est disponible à tout moment durant la vie du contrat et aucune formalité médicale supplémentaire est nécessaire.

COMMENT ÇA MARCHE ?



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Il suffit de compléter le formulaire « bascule vers couverture d'emprunt⁽²⁾ » et de l'adresser à APRIL, qui se chargera d'informer votre banque.

(1) Valable uniquement sur le module homme clé.

(2) Disponible auprès de votre assureur-conseil.



Et complétez vos garanties avec des options sécurisantes !

Pour sécuriser votre avenir en tant que chef d'entreprise ou TNS, complétez votre contrat Homme Clé et Associés APRIL avec les options suivantes :

○ INVALIDITÉ PERMANENTE TOTALE

Dès l'Invalidité Permanente Totale reconnue (IPT dès 66 %), APRIL verse par anticipation un capital décès dans la limite de 3 millions d'euros ⁽¹⁾ :

- à l'entreprise adhérente dans le cadre de la formule «Homme Clé» ;
- aux associés survivants dans le cadre de la formule «Associés».

○ INCAPACITÉ TEMPORAIRE TOTALE DE L'HOMME CLÉ

En cas d'arrêt de travail de votre personne clé, et à l'issue d'une franchise de 90 jours, APRIL verse à votre entreprise des indemnités journalières à hauteur de 1/1000 du capital décès et limité à 350 € ⁽²⁾ par jour afin de vous permettre de poursuivre votre activité.

○ CAPITAL PRÉVOYANCE FAMILIALE

Vous protégez votre entreprise, pensez aussi à votre famille !

En cas d'accident ou de décès, vos bénéficiaires percevront de la part d'APRIL, un capital en cas d'Invalidité Absolue et Définitive (IAD) ou Décès. Ainsi, protégez votre famille en plus de votre entreprise afin d'entreprendre en toute sérénité.

(1) Ou 500 000 € dans les DROM.

(2) Durée d'indemnisation : 365 jours par affection.

Une adhésion simple et rapide

Avec APRIL, optez pour une souscription 100 % digitale.

Les APRIL :



UN PARCOURS D'ADHÉSION FACILE ET INTUITIF disponible à tout moment depuis chez vous.



UNE DÉCISION TARIFAIRE DANS 100 % DES CAS.



UN QUESTIONNAIRE MÉDICAL EN LIGNE sur un espace sécurisé.



UN CONSEILLER PAR TÉLÉPHONE, si besoin, pour vous accompagner et vous conseiller.

Des avantages inclus dans votre contrat

VOTRE ESPACE ASSURÉ

Accessible sur ordinateur, tablette et mobile.

- Déclarez votre sinistre en ligne et en cas d'hospitalisation, de perte d'emploi ou d'arrêt de travail : votre demande est étudiée en 24h.
- Accédez au détail de votre contrat et à tous vos documents (certificat d'adhésion, appel de cotisation, cotisations générales...) 24h/24 et 7j/7.
- Actualisez vos informations personnelles : RIB, adresse, téléphone, e-mail.

Plus d'informations sur

<https://monespace.april.fr>



VOS RÉDUCTIONS PARTENAIRES

APRIL Santé Prévoyance a négocié pour vous des réductions exclusives⁽¹⁾ auprès de nombreux partenaires autour des univers de :

- la santé et du bien-être,
- la vie quotidienne,
- des loisirs,
- des vacances.

(1) Les réductions auprès de nos partenaires sont valables en France métropolitaine (hors Caraïbes, Réunion et Mayotte).

Fiscalité du contrat

Les formules et options du contrat Homme Clé et Associés APRIL vous permettent de bénéficier d'une fiscalité attractive, dans la limite prévue par la législation fiscale.

DES CONDITIONS FISCALES AVANTAGEUSES ⁽¹⁾

MODULE HOMME CLÉ

- **Fiscalité des cotisations :** Les primes représentent une charge d'exploitation et sont déductibles par l'entreprise l'année de leur versement.
- **Fiscalité des prestations :**
 - L'indemnité versée à l'entreprise entre dans le résultat fiscal et est donc soumise à l'imposition.
 - Le profit exceptionnel qui en résulte peut être réparti par parts égales sur l'année de sa réalisation et sur les 4 années suivantes.

MODULE PROTECTION DES ASSOCIÉS

- **Fiscalité des cotisations :**
 - Si le contrat est souscrit par un associé : cotisation non déductible.
 - Si le contrat est souscrit par l'entreprise : les cotisations seront réintégrées dans la rémunération de l'associé et soumises à l'impôt.
- **Fiscalité des prestations :** Capital exonéré des droits de succession au même titre que la prévoyance familiale, dans la limite des dispositions fiscales en vigueur.

OPTION PRÉVOYANCE FAMILIALE

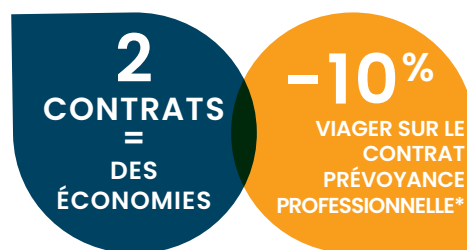
- **Fiscalité des cotisations :**
 - Si le contrat est souscrit par l'entreprise : les cotisations seront réintégrées dans la rémunération du dirigeant et soumises à l'impôt.
- **Fiscalité des prestations :** Exonération pour le conjoint, partenaire pacsé et frères et soeurs dans la limite des dispositions fiscales en vigueur.

BASCULE COUVERTURE D'EMPRUNT PRO

- **Fiscalité des cotisations :** Les primes représentent une charge d'exploitation et sont déductibles par l'entreprise l'année de leur versement.
- **Fiscalité des prestations :** Le profit qui résulte du remboursement anticipé de l'emprunt par l'organisme d'assurance directement auprès de l'organisme prêteur est un profit et doit normalement être compris dans les résultats de l'exercice en cours (article 38 CGI). Toutefois l'article 38 quater du CGI prévoit un étalement sur 5 ans, par parts égales, de l'imposition du profit en cause.

(1) Dans la limite de la fiscalité en vigueur.

Complétez votre couverture pour vous et vos salariés



En souscrivant un contrat santé collective et un contrat prévoyance professionnelle, bénéficiez de nombreux avantages.

POUR VOUS



PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Protégez vos revenus et votre famille, en cas d'arrêt de travail, invalidité ou de décès.

CONTRAT ÉLIGIBLE LOI MADELIN

HOMME CLÉ ET ASSOCIÉS

Préservez la pérennité de l'entreprise en cas de perte de l'homme clé ou d'un associé.

GARANTIE CHÔMAGE

Assurez vos revenus en cas de perte d'emploi.

CONTRAT ÉLIGIBLE LOI MADELIN

FRAIS GÉNÉRAUX PERMANENTS

Couvrez vos frais fixes professionnels (loyer, dépenses d'eau, salaires des employés, frais de remplacement...) en cas d'arrêt de travail.

POUR VOS SALARIÉS



SANTÉ COLLECTIVE

Respectez vos obligations de mise en place d'un contrat de complémentaire santé pour tous vos salariés.

PRÉVOYANCE COLLECTIVE

Protégez vos salariés avec un contrat de prévoyance adapté à leurs besoins et leur situation familiale.

1 CONTRAT
POUR LE TNS
+
1 CONTRAT
POUR LES SALARIÉS
=
-10 % VIAGER*
SUR LE CONTRAT
PRÉVOYANCE
DU TNS

* Sous conditions : pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre assureur-conseil.


Une gestion de qualité avec APRIL



Depuis sa création, APRIL cherche à changer l'image de l'assurance, en offrant à ses clients et partenaires une très grande qualité de service, par une relation simple et conviviale et par une gestion de qualité.

OBJECTIFS QUALITÉ

- Des conseillers disponibles
- Délai de gestion réactif
- Fiabilité de gestion
- Fiabilité des réponses apportées


90% ⁽¹⁾
DES CLIENTS SONT SATISFAITS
D'APRIL SANTÉ PRÉVOYANCE

(1) Baromètre annuel de satisfaction réalisé par INIT auprès de 1 550 clients par téléphone de mars à avril 2019 (cumul des clients se déclarant très et assez satisfaits).

DES CONSEILLERS DISPONIBLES

- Lors de votre adhésion, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé dans le recueil de votre état de santé, avec la Télésélection médicale.
- Nos conseillers vous répondent 6j/7 de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi.

UN TRAITEMENT EFFICACE DE VOS DEMANDES

- Gagnez du temps avec l'adhésion 100 % en ligne.

UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

- La Fondation APRIL s'engage tous les jours pour une « santé autrement » à travers ses actions et ses publications.

COMMENT DÉPOSER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez vous adresser en premier lieu à votre conseiller habituel, soit par téléphone, soit par mail, soit par courrier, soit depuis votre Espace Assuré.

Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser en second lieu votre demande à notre Service Réclamations (par mail : reclamations@april.com ou par courrier : Service Réclamations – APRIL Santé Prévoyance – 114 Bd Vivier Merle – 69439 LYON Cedex 03).

Vos interlocuteurs seront attachés à vous apporter une réponse sous dix jours ouvrables ; si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai de traitement, qui ne pourra excéder deux mois.

Si le désaccord persiste, vous pouvez faire appel au Médiateur compétent. Toute demande de médiation doit avoir été précédée d'une réclamation écrite auprès de nos services. Si la réponse apportée ne vous satisfait pas ou si vous n'avez pas obtenu de réponse depuis plus de deux mois, vous pouvez saisir la Médiation de l'Assurance. Aucune action judiciaire ne doit avoir été engagée. Cette démarche ne vous empêche pas

d'engager ultérieurement d'autres procédures de recours si vous le souhaitez.

Le médiateur exerce sa mission gratuitement et en toute indépendance.

Vous pouvez contacter la Médiation de l'Assurance :

Par courrier : la Médiation de l'Assurance – TSA 50 110 – 75441 Paris cedex 09

Ou par voie électronique, en complétant un formulaire de saisine sur le site de la Médiation de l'Assurance : <http://www.mediation-assurance.org/> Rubrique : Je saisis le Médiateur.

Si vous avez souscrit votre contrat à distance par Internet, vous pouvez également saisir le médiateur compétent en déposant plainte sur la plateforme de la Commission Européenne pour la résolution des litiges accessible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

Nous vous conseillons de toujours vous adresser au préalable à notre Service Réclamations qui vous orientera au mieux et pourra vous fournir des informations sur la constitution du dossier de demande de médiation.

APRIL, l'assurance en plus facile

Avec la mission d'accompagner et protéger à chaque moment qui compte, simplement, APRIL est un acteur majeur de la distribution d'assurance, inventeur et leader du courtage grossiste en France. Pour nourrir la confiance de ses clients et leur offrir une expérience remarquable alliant le meilleur de l'humain et de la technologie, ses 2 300 collaborateurs conçoivent, gèrent et distribuent des solutions d'assurance dans 22 pays sur 5 marchés prioritaires : l'assurance emprunteur, la santé et prévoyance des particuliers et des professionnels, la santé internationale, et le dommage de niches.

APRIL a pour ambition d'être à l'horizon 2023, un acteur digital, omnicanal, agile s'appuyant sur 4 piliers essentiels #ExpérienceClient #Croissance #Performance #Equipe.

Le groupe APRIL a enregistré en 2019 un chiffre d'affaires de 1 017,3 millions d'euros.



ASSOCIATION
DES ASSURÉS
APRIL

ÉCOUTER • AGIR • SOUTENIR

L'Association des Assurés APRIL Écouter – Agir – Soutenir...pour tous les adhérents

Tout adhérent d'un contrat souscrit par l'Association des Assurés APRIL, devient automatiquement membre de l'Association. Vous accédez ainsi, au-delà de vos garanties d'assurance, aux soutiens de l'Association* :

- **Soutien Juridique** : des équipes de juristes vous informent dans tous les domaines de la vie quotidienne (droit de la famille, du travail, de la santé, de la consommation...),
- **Soutien Hospitalisation** : pour faciliter votre retour au domicile (garde d'enfants, aide-ménagère...),
- **Soutien Frais de santé, Soutien Psychologique, Soutien Cotisations et Soutien Aidants** : en cas de coup dur et sous certaines conditions de ressources, l'Association peut prendre en charge tout ou partie de vos frais de santé onéreux, de votre cotisation d'assurance ou des frais de séjour de répit pour un membre de votre famille dépendant.

* Retrouvez toutes les conditions de ces soutiens sur www.association-assures-april.fr

CONTACTEZ
VOTRE ASSUREUR-CONSEIL :

april | santé prévoyance

Immeuble Aprilium
114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03

pro.april.fr

S.A.S.U. au capital de 540 640 € - RCS Lyon 428 702 419
Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 002 609 (www.orias.fr)
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 4 Place de Budapest - 75436 Paris Cedex 09.
Contrat conçu et géré par APRIL Santé Prévoyance et assuré par AXERIA Prévoyance.



L'assurance en plus facile.